

Informations et dépistage des AVC

Rendez-vous mardi 18 juin de 14h à 18h à la Cité des Sports Gaston-Bussi re. Ouvert   tous, anonyme et gratuit.

Image

Centre municipal de santé

Il assure soins, suivi médico-social et actions préventives, de sensibilisation auprès des patients, ce qui fait toute son originalité et sa force.

Il regroupe dans un même lieu diverses spécialités médicales, soins et examens échographiques offrant aux patients un service de qualité.

Les tarifs conventionnels y sont appliqués et **le tiers payant pratiqué**.

Consultations médecine générale, médecine spécialisée, soins infirmiers

- Cardiologie, jeudi après-midi (sur RDV)
- Dermatologie, mardi (sur RDV)
- Écho-cardiaque (sur RDV)
- Gastro-enterologie, mercredi après-midi (sur RDV)
- Généraliste, du lundi au samedi (sur RDV)
- Gynécologie, lundi et mardi (sur RDV)
- Pédiatrie (sur RDV), mardi et jeudi en journée, samedi matin
- Psychiatrie, mercredi matin (sur RDV)
- Soins infirmiers tous les jours (sans RDV, avec prescription médicale)

Consultations médecine préventive

- PESJ (Point Écoute Santé Jeune), psychologue pour les 12-25 ans et les parents (sur RDV)
- Conseillère conjugale (sur RDV)
- Diététicienne, mardi et jeudi (sur RDV)
- [Planning familial](#)
- Prévention vieillesse (bilan de santé - sur RDV)
- [Vaccination](#)
- [L'atelier santé-ville](#)

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées (à partir de 60 ans) malades ou dépendantes, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base (conformément au décret n° 2004-613 du 25 juin 2004).

Le service assure ou organise toute la semaine, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène, malades ou atteintes d'une diminution de leurs capacités physiques.

Depuis janvier 2010, le service a augmenté sa capacité d'accueil : Il peut aujourd'hui accueillir 40 personnes (35 personnes âgées et 5 adultes handicapés ou présentant des affections chroniques invalidantes).

Publié le 17 juin 2019